



Demande de subvention CNDS : le Compte Asso



Le Compte Asso

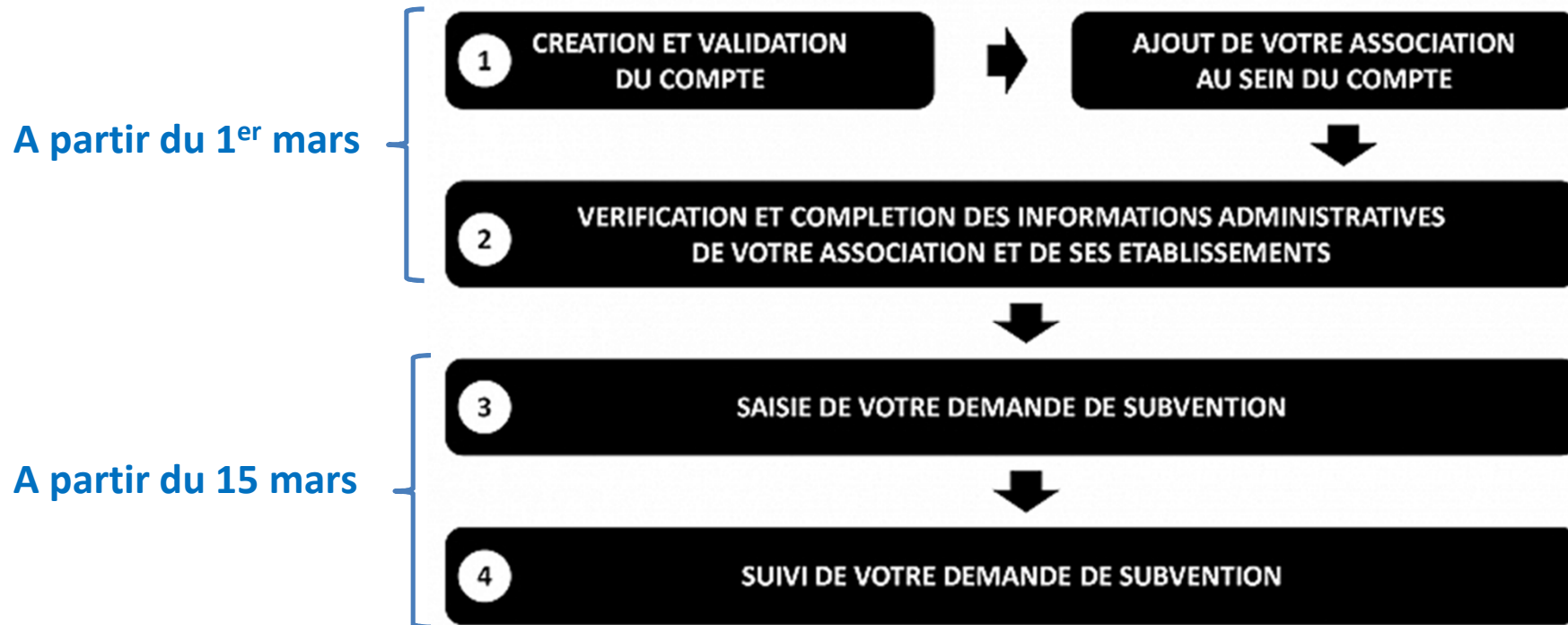
- En 2018, les demandes de subvention s'effectuent via le Compte Asso:

www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html

- Les informations dont l'administration dispose au sujet des associations par le Répertoire National des Associations (RNA) et le répertoire Sirene, sont directement intégrées dans le Compte Asso. Une simple vérification suffit.



Le schéma d'utilisation du Compte Asso



Comme en 2017, le dossier de demande (cerfa) doit **-seulement pour les comités sportifs départementaux et régionaux-** également être déposé dans l'espace collaboratif de la DRJSCS pour une consultation du CROS Ile de France :

<https://collaboratif.sports.gouv.fr/sites/DRJSCS-IdF/default.aspx>

Le pôle sport de la DRJSCS est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches : drjscs75-polesport@drjscs.gouv.fr

